

LETTRE D'INFORMATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

15 avril 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

Dès le début de cette crise sanitaire, j'ai souhaité tout mettre en œuvre pour assurer la protection des collaborateurs de Tours Métropole Val de Loire et tout particulièrement les plus exposés sur le terrain. Les mesures prises l'ont été avec l'état d'esprit suivant : adapter les dispositions à la diversité des activités professionnelles, ce qui a permis de protéger nos agents, d'assurer la continuité du service public et de participer à la lutte contre la propagation du virus. Je vous propose aujourd'hui un panorama des diverses mesures dans un contexte contraint qui nécessitera probablement, pour garder efficacité et réactivité, de nouvelles adaptations et coller ainsi à l'évolution de la situation. Avec toute mon amitié, bonne journée et plein d'espérance pour l'avenir.

Philippe BRIAND

Président de Tours Métropole Val de Loire

ANNULATION DE L'EDITION 2020 DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE EN VAL DE LOIRE

Face à de trop nombreuses incertitudes, **Tours Métropole Val de Loire** se voit dans l'obligation d'annuler la quatrième édition du Festival International du Cirque en Val de Loire en 2020.

En effet, depuis son lancement, **Tours Métropole Val de Loire** a toujours misé sur l'exceptionnelle qualité des numéros proposés. Cette excellence a été rendue possible grâce à la participation des meilleurs artistes, venus du monde entier.

Malheureusement, il est difficile pour le moment de s'assurer que ces artistes pourront circuler librement sur notre territoire d'ici quelques mois. Dans l'incapacité de proposer une quatrième édition aussi réussie que les précédentes, **Tours Métropole Val de Loire** a ainsi pris la décision de l'annuler.

Tours Métropole Val de Loire tient néanmoins à remercier les bénévoles, partenaires et acteurs locaux qui s'étaient déjà portés candidat pour l'organisation de cette nouvelle édition. Nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous en septembre 2021 !

DES MESURES SANITAIRES ADAPTÉES À TOUTES LES SITUATIONS DE TRAVAIL

Depuis le début de la crise sanitaire, Tours Métropole Val de Loire a toujours souhaité assurer la continuité du service public tout en préservant la santé des agents. Nous avons détaillé ici, situation par situation, les mesures mises en œuvre.

■ Pour tous :

Il est rappelé aux agents qu'il est primordial de respecter les mesures d'hygiène préconisées.

Le responsable présent sur site doit notamment refuser l'accès et faire rester chez soi toute personne présentant des symptômes de maladie, et contacter la médecine du travail.

Et pour limiter les risques, les préconisations mises en œuvre sont les suivantes :

- Respect d'une distance minimale d'un mètre entre les personnes.
- Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon, en début de journée, a minima toutes les deux heures.
- Lavage des mains avant de boire, manger et fumer.
- Rappel aux personnels de la nécessité d'éviter de se toucher le visage sans nettoyage préalable des mains.
- Possibilité de se laver les mains avec l'accès à un point d'eau, condition incontournable pour autoriser l'activité.

Pour permettre l'application de ces mesures, des moyens sont mis à disposition : désinfectant, lingettes, savon, essuie-mains, poubelles à couvercle, gants, gel hydro-alcoolique, voire masques...

■ Dans les locaux techniques :

- Affichage des consignes sanitaires en matière de gestes barrières.
- Respect d'une distance minimale d'un mètre entre les personnes à tout moment.
- Pas de promiscuité dans les locaux (CTM, bâtiments de secteurs...), le nombre d'agents présents de manière simultanée devant se limiter à cinq.
- Interdiction des cafés « collectifs ».
- Renouvellement des tenues de travail chaque jour.
- Placement des gants dans un sac plastique fermé.
- Possibilité d'une douche à la fin de la journée de travail, dès lors qu'un seul agent est présent dans le vestiaire.
- Désinfection des zones de contact à l'aide de lingettes désinfectantes ou essuie-tout imbibés de produit virucide (poignées, volants, leviers, portières, tableau de bord, commandes, fauteuil...).
- Nettoyage des locaux à fréquence maintenue et si possible revue à la hausse.
- Limitation de l'accès aux espaces et salles de réunion.

■ Pour les interventions en extérieur :

- Aucune pause en groupe.
- Aucun échange d'alimentation ou de cigarettes.
- Lavage des mains avec du savon à chaque fois que les gants sont retirés ou remis.
- Interdiction de fumer ou porter les mains à son visage avec les gants.

■ Concernant l'hygiène des véhicules :

- Aération régulière de l'habitacle.
- Désinfection de l'habitacle du véhicule par le chauffeur avant la prise de poste et en fin de tournée.
- Maintien d'une stabilité au niveau des plannings dans les équipages, autant que possible.
- Aucune « stagnation » avant ou après la prise de poste dans les couloirs, escaliers ou vestiaires.
- Présence d'un seul agent par véhicule (sauf si port d'un masque).
- Nécessité pour les agents d'avoir l'attestation de déplacement délivrée par l'employeur.

■ Concernant les autres engins (tondeuses, matériel de fauche, de désherbage...) :

- Utilisation de chaque matériel d'entretien par 1 seul agent par jour.
- Désinfection des zones de contact à l'aide de lingettes désinfectantes ou essuie-tout imbibés de produit virucide (poignées, volants, leviers, portières, tableau de bord, commandes, fauteuil...).

